

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N°2025-61 FIXANT LA RÉPARTITION DES POSTES
D'INTERNES DU TROISIÈME CYCLE DES ÉTUDES MÉDICALES (HORS MEDECINE
GENERALE) OFFERTS AU CHOIX POUR LE SEMESTRE DE NOVEMBRE 2025 A
MAI 2026 DANS LA SUBDIVISION D'AMIENS**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 632-2, R 632-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 07 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-SDDGFRHSS n°2025-45 du 21 juillet 2025 modifiant l'arrêté DOS-SDDGFRHSS n°2025-8 portant composition de la commission de subdivision en vue de la répartition des postes offerts aux choix semestriels de la subdivision d'Amiens;

Vu l'arrêté DOS-SDDGFRHSS n°2025-46 du 21 juillet 2025 modifiant l'arrêté DOS-SDDGFRHSS n°2025-16 portant composition de la commission de subdivision en vue de l'agrément des terrains de stages de la subdivision d'Amiens;

Vu l'évaluation du nombre minimum de postes à ouvrir au choix semestriel, par spécialité, pour les internes de chaque discipline;

Vu l'avis et les propositions émis par la commission de subdivision dans sa formation en vue de la répartition des postes en date du 11 septembre 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 : conformément aux dispositions de l'article R 632-35 du code de l'éducation, la liste des postes offerts au choix des internes de chaque discipline médicale au sein des lieux de stage agréés et auprès des praticiens agréés-maîtres de stage des universités, pour le semestre de novembre 2025 à mai 2026, est fixée en annexes jointes.

Article 2 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux directeurs des établissements de santé et des organismes extrahospitaliers, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18/09/2025

Pour le directeur général de l'ARS
et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé

